

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 février 2009  
(convocation du 2 février 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. GELLE Thierry à CAZABONNE Alain jusqu'à 10h40  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
M. SEUROT Bernard à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h10  
M. SOUBIRAN Claude à M. PUJOL Patrick à cpter de 12h50  
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12h20  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à cpter de 12 h 15  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre  
Mme BALLOT Chantal à M. LAMAISON Serge  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis  
M. CAZENAVE Charles à M. GAUTE Michel jusqu'à 10h10  
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Yohan

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. LABISTE Bernard  
Mme DELATTRE Nathalie à M. SOLARI Joël à cpter de 12h40  
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure  
Mme DIEZ Martine à M. PEREZ Jean-Michel  
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11h05  
M. GUICHOUX Jacques à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12h40  
M. LOTHaire Pierre à M. MOGA Alain  
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max  
M. ROUVEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - BORDEAUX - Aménagement du pôle intermodal St Jean -  
Fourniture de pavés en pierre naturelle et prestations annexes relatives au  
stockage - Marché 06272U - Avenant - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine, a confié le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du pôle intermodal St Jean, au groupement BROCHET-LAJUS-PUEYO / Sabine HARISTOY/CETAB INGENIERIE / L'OBSERVATOIRE 1.

Le projet du maître d'œuvre prévoit une unité de revêtement des espaces publics en pavés de pierre naturelle sur l'ensemble du parvis de la gare y compris la plateforme du tramway, celle-ci faisant l'objet d'une autre maîtrise d'œuvre, Tysia, et d'un autre marché de travaux.

Afin de tenir compte des travaux du tramway, le marché 06272U, consistant en la fourniture de pavés en pierre naturelle et en des prestations annexes relatives au stockage, a été attribué à la société COMINEX SA et a permis au titulaire du marché de travaux de la plate forme du tramway de disposer des pavés bien avant que ne débutent les travaux d'infrastructures.

Les montants minimum et maximum du marché sont respectivement de 900 000 € HT soit 1 076 400 € TTC et de 1 400 000 € HT soit 1 674 400€ TTC et sa durée est de 2 ans.

Le projet d'infrastructures ayant évolué dans l'intervalle notamment pour ce qui concerne les zones circulées bus, il apparaît que les pavés pour ce type d'usage, avec des caractéristiques géométriques spécifiques ne figurent pas au bordereau des prix du marché en cours.

Afin de remédier à cela, il est nécessaire de passer un avenant prenant en compte les prix nouveaux et les quantités correspondants aux pavés boutisses ayant notamment l'épaisseur requise pour les zones circulées bus. Il est à noter que ces pavés seront également déclinés dans toutes les teintes décrites au marché initial.

Le coût supplémentaire s'élève à 59 651,0 € HT, mais comme il s'agit d'un marché à bons de commande dont le maximum ne sera pas atteint, cette augmentation n'a pas de conséquence particulière sur l'économie globale du marché.

Par ailleurs, il y a lieu de considérer dans cet avenant la prolongation de la durée du marché de 8 mois accordée par la personne représentant le pouvoir adjudicateur afin d'adapter ce marché au planning des travaux d'infrastructures et de ne pas interrompre le cycle des livraisons.

Cette disposition entraîne une augmentation du coût des prestations annexes, dont le montant aléatoire en fonction des fluctuations du stock (fourchette mensuelle de 3000 € à 10 000 €) se maintiendra dans l'enveloppe maximale du marché.

En application des articles L 2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter au Service des Marchés Publics – 13<sup>ème</sup> étage.

Cette dépense sera imputée, dans le cadre du budget de l'exercice considéré, au Chapitre 23 - Article 2315 - Fonction 8220 – CRB D320 – Programme TAB01

Aussi, considérant les éléments évoqués, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir approuver le projet d'avenant n°1 au marché 06272U, et autoriser Monsieur le Président :

- à signer ledit avenant prenant en compte les prix nouveaux et la prolongation de 8 mois du délai d'exécution dudit marché.

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 février 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
24 FÉVRIER 2009

PUBLIÉ LE : 24 FÉVRIER 2009

M. GÉRARD CHAUSSET